

Proposition de décret : « La démocratie à bonne école ».

1. Constats :

Nos collations génèrent énormément de déchets dont beaucoup d'emballages plastiques.

Diverses tentatives d'amélioration ont vu le jour dans l'école : prise de conscience, collaboration avec Intradel (boîte à tartines et à collations), sensibilisation des parents, etc. Echec à long terme des efforts consentis : les parents achètent des collations emballées individuellement. Autre constat : les commerces ne proposent pas (ou peu) d'alternatives au suremballage.

2. Notre proposition :

Après débat au sein de la classe, il apparaît que, dans le cadre de la préservation de notre environnement, nous trouvons illogique que les grandes surfaces continuent de vendre des collations emballées individuellement.

Dès lors, nous proposons que, **les emballages individuels soient purement et simplement interdits et que les collations (biscuits et gâteaux) soient vendues en quantité suffisante (8 pièces minimum par emballage)**. Tout cela bien sûr en tenant compte de la taille du produit. Exemple : un gâteau de 500g ne devrait pas se vendre par 8 mais on ne pourrait plus vendre des madeleines emballées individuellement.

En s'attaquant à la base du problème, le suremballage pourrait ainsi être limité et notre environnement s'en porterait mieux. Sans compter les économies financières, économies pouvant être réinvesties dans la préservation de nos eaux et de nos forêts par exemple.

Tout comme les sacs en papier ont été privilégiés, depuis quelques années, aux sacs en plastique, nous pensons qu'il serait bénéfique d'obliger l'industrie alimentaire à revoir son système d'emballage.

En vous remerciant de nous avoir lu, recevez, Mesdames et Messieurs les Députés, nos salutations respectueuses.

Les élèves de sixième année
de la classe de Monsieur Delvenne
de l'Ecole des Linaigrettes à Stembert.